



Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions

Présidente : Mme FRANCHET
Membres : Mme QUENTEL,
MM. BEAUJOUAN, BEZIA, EYL, LE PRUNENNEC, MOZGALA, RAMACKERS
CD : M. FORNARELLI
Excusés : Mme FORBIN, M. LE BOULC'H

PV du 15 mars 2022

Les décisions de la Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du RS du DEF.

AVIS IMPORTANT : FERMETURE TERRAINS

En raison de nombreux matchs en retard dus à la fermeture des terrains par les municipalités et en conséquence de cette situation, des difficultés rencontrées pour l'organisation des compétitions, la Commission décidera des rencontres à jouer.

Les clubs disposant de terrain synthétique homologué devront impérativement mettre ces terrains à disposition de ces dites rencontres en cas de fermeture des structures engazonnées.

Pour les rencontres départementales autres, prévues initialement sur le terrain synthétique, à la même heure, elles seront reportées à une date que fixera la Commission d'Organisation des Compétitions.

L'article 10 du RSG reste applicable, seule la Commission compétente peut accorder des dérogations éventuelles dans les délais réglementaires.

CORRESPONDANCE

La Commission rappelle aux clubs que pour tout courrier concernant leurs rencontres, ils doivent impérativement indiquer **sur papier officiel du club** (ou mail officiel), les indications suivantes en référence :

- Championnat ou coupe
- Catégorie
- Division et poule
- Numéro du match
- Date

Sans ces renseignements, les courriers ne seront pas pris en considération par la Commission.

Traitement des courriers et courriels réceptionnés au plus tard à **16h00**, le jour de la réunion.



MODIFICATION DE MATCH

Un module de demande de modifications de matchs via Footclubs, vous permet de pouvoir saisir des **demandes de changement de date et/ou d'horaire et/ou d'installation depuis Footclubs en respectant l'horaire de réception au district soit 16h00**, le jour de la réunion.

Les clubs demandant des modifications sur les matches de coupes sont priés de le faire dans les 5 jours suivant le tirage (art. 4.2 du règlement des coupes).

A noter :

Les demandes de report concernant les journées inscrites au calendrier général ne seront acceptées par la Commission que si la date de jeu est avancée.

FEUILLES DE MATCHES

En cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, il est établi une feuille de match papier. Les deux clubs et l'arbitre adressent, dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre, un rapport à la Commission compétente en exposant le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI.

Toutes les compétitions Seniors, Jeunes, CDM, Vétérans, +45 ans, Seniors F à 11 et Jeunes F à 8 sont en FMI.

Par mesure de sécurité, vous pouvez éditer via votre Footclubs une feuille de match papier. (Compétition, édition et extractions, rencontres, feuille de match PDF, puis choisir type de poules et date de match).

Nous vous rappelons qu'un rapport doit être adressé au Secrétariat du District dès que la FMI n'a pu être établie.

FORFAITS AVISES

Rappel de la procédure (art 23.2 du RSG du DEF).

Un forfait est considéré comme « avisé » lorsque l'adversaire et le District ont été prévenus par écrit (lettre ou fax ou courriel officiel du club) au plus tard le VENDREDI 12 HEURES pour une rencontre programmée le WE (ou au plus tard à 12 h, le dernier jour ouvrable avant la date de la rencontre qui est programmée en semaine. Si le dernier jour ouvrable est un samedi, le délai limite est fixé au VENDREDI 12 HEURES).

DELEGATIONS

Les clubs visités ou visiteurs ont la possibilité de demander au District la présence d'un délégué officiel pour assister à leur match. L'indemnité de déplacement est à la charge du club demandeur. Cette demande doit être présentée par écrit 15 jours avant la rencontre au District (art. 19.4 du RSG du DEF).

Ce formulaire est disponible sur le site Internet : <http://essonne.fff.fr> (formulaires : demande de délégué officiel).

Courrier de la Communauté des Communes du Dourdannais en Hurepoix
Fermeture du terrain de Breux Jouy du 20 septembre 2021 au 30 avril 2022.
L'équipe +45 ans de Saint Chéron jouera au stade municipal à Corbreuse.

Courriel de la Marie de Grigny

Le terrain d'honneur Jean Miaud étant en travaux, les rencontres :



Vétérans de Grigny US se joueront à 9h30 sur le terrain synthétique au stade Jean Miaud.
U18 de Grigny US se joueront à 11h sur le terrain synthétique au Parc des sports et Loisirs.

Courriel de Cœur d'Essonne Agglomération

Equipements sportifs fermés les jours fériés suivants :

Lundi 18 avril 2022

Dimanche 1^{er} et 8 mai 2022

Jeudi 26 mai 2022

Lundi 6 juin 2022

Courriel de Cœur d'Essonne Agglomération

Nous informant que le club FC Villiers jouera au stade Louis Babin à la Norville.

Sous réserve des rencontres officielles du RC Arpajonnais.

Courriel de Cœur d'Essonne Agglomération

Nous informant que le stade Babin sera fermé du mercredi 20 avril au dimanche 8 mai 2022 inclus.

Courriel de Cœur d'Essonne Agglomération

Nous informant que le stade Faillu sera fermé du mardi 19 avril au dimanche 8 mai 2022 inclus.

Arrêté Municipal de la Mairie de Bures-sur-Yvette

Nous informant que le terrain d'honneur Louis Chabrat sera fermé du vendredi 11 mars 2022 au samedi 19 mars 2022.

Courriel de la Mairie de Boissy-sous -Saint-Yon

Fermeture du terrain d'entraînement jusqu'à la mi-avril.

Le terrain d'honneur reste disponible.

COUPES

¼ FINALE

U14 LE 16 AVRIL 2022

¼ FINALE TOUTES CATEGORIES

LE 17 AVRIL 2022

HORAIRES PARTICULIERS/CHANGEMENT DE TERRAIN

Seniors

Pour les demandes d'horaires particuliers à partir de 15 h 30, si accord de la Commission et sous réserve que le club soit doté d'un éclairage conforme aux normes et prescriptions de la FFF et classé par la commission compétente.



Athis-Mons USO

Les rencontres à domicile de l'équipe Seniors évoluant en D5/B auront lieu au stade de la Cité de l'Air 1 (terrain synthétique).

Accord de la Commission.

FOOT FEMININ

FMI NON PARVENUES DU 12 MARS 2022

Problème de serveur rencontré pour la FMI.

U15 F A 8 * Poule B

Grigny US 2 / Orsay Bures FC 1

Lecture du rapport du club visiteur.

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 22 mars 2022, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

VYC 1 / Ulis CO 1

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 22 mars 2022, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

Match n° 24318822 du 12 mars 2022

Morangis Chilly FC 1 / Ste Geneviève Sports 1 * U15 F A 8 * Poule B

Courriel de Ste Geneviève Sports, du 10 mars 2022,

nous informant du forfait avisé de son équipe pour cette rencontre.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait de Ste Geneviève Sports 1.

Match n° 23939695 du 19 mars 2022

Boissy Ss/ St Yon 1 / Etampes FC 1 * Seniors F A 11 * D1

Courriel de Boissy Ss/ St Yon.

Au vu du motif invoqué, la Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

CHAMPIONNAT SENIORS

FMI NON PARVENUES DU 13 MARS 2022

D1

Evry FC 2 / Igny AFC 2

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 22 mars 2022, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI.



D2/A

Etampes FC 2 / Linas Montlhéry ESA 3

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 22 mars 2022, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI.

D2/B

Ballainvilliers AS 1 / Soisy sur Seine AS 1

Lecture du rapport du club visiteur.

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 22 mars 2022, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport au club recevant et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI.

D4/A

Morsang sur Orge FC 2 / Ballainvilliers AS 2

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 22 mars 2022, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI.

D5/C

Epinay Athlético FC 2 / SO Vertois 1

Lecture du rapport du club visiteur.

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 22 mars 2022, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport au club recevant sur la non-transmission de la FMI.

Demandes de changement de terrain via Footclubs

Pays Limours ENT 1 / Saclas Méréville US 1 * D4/A

Athis-Mons USO 1 / Bondoufle AMC 2 * D5/B

Accord de la Commission.

Demande de changement d'heure via Footclubs avec accord des deux clubs

Savigny Foot CO 2 / Longjumeau FC 2 * D3/B

Accord de la Commission.

Match n° 23751013 du 13 mars 2022

Dourdan Sports 1 / Courcouronnes FC 2 * D1

Lecture de la feuille de match.



Courriel de Dourdan.

Erreur sur le résultat de la rencontre.

La Commission demande au club de Courcouronnes FC, le résultat de cette rencontre, ainsi qu'à l'arbitre pour sa réunion du 22 mars 2022.

Match n° 23554130 du 13 mars 2022

Etampes FC 3 / Juvisy Académie 1 * D5/A

Lecture de la feuille de match.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait d'Etampes FC 3.

Amende réglementaire à Etampes FC.

CHAMPIONNAT CDM

Demande de changement de terrain via Footclubs

VYC 5 / Port Brétigny 5 * D1

Accord de la Commission.

CHAMPIONNAT U14

FMI NON PARVENUES DU 12 MARS 2022

Problème de serveur rencontré pour la FMI.

D2/A

Courcouronnes FC 1 / Villabé ETS 1

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 22 mars 2022, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

D2/B

Morsang sur Orge FC 1 / Ste Geneviève Sports 1

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Amende pour feuille de match incomplète (manque le verso).

D3/A

Mennecy CS 2 / Evry FC 4

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

MNVDB-Villejust 1 / Orsay Bures FC 1

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

D3/B

igny AFC 1 / Gif Sfoc 1



Lecture du rapport du club recevant.

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 22 mars 2022, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

Ulis CO 2 / Paray FC 1

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 22 mars 2022, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

D3/C

Palaiseau-Villebon 3 / Ballancourt-Itteville 1

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 22 mars 2022, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

D4/A

Ste Geneviève Sports 2 / Benfica Yerres 1

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 22 mars 2022, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

Trois Vallées-Ollainville 1 / Viry Chatillon ES 3

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 22 mars 2022, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

Demandes de changement de terrain via Footclubs

Palaiseau US 2 / Dourdan Sports 1 * D1

Viry Chatillon ES 3 / Pays Limours ENT 2 * D4/A

Accord de la Commission.

Demandes de changement d'heure via Footclubs avec accord des deux clubs

Brunoy FC 1 / Draveil FC 1 * D1

Paray FC 1 / St Germain Les Arpajon AS 1 * D3/B

Accord de la Commission.

Demande de changement d'heure et de terrain via Footclubs

Fleury 91 FC 2 / Linas Montlhéry ESA 1 * D1

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué.

Match n° 23533478 du 12 mars 2022

Paray FC 2 / Janville Lardy ASL 1 * D4/B

Demande de Paray FC de changement d'heure via Footclubs.

Accord de Janville Lardy ASL.



Demande traitée par le Secrétariat.
Amende à Paray FC pour demande tardive.

COUPE ESSONNE U16

Demande de changement de date et d'heure via Footclubs avec accord des deux clubs

Tremplin Foot / Etampes FC * Du 23 mars 2022 au 16 mars 2022 à 19 h
Accord de la Commission.

CHAMPIONNAT U16

FMI NON PARVENUE DU 13 MARS 2022

D4/B

Etampes FC 3 / Plessis Pâté ES 1

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

1^{er} avertissement et amende à Etampes FC pour dirigeant ne maîtrisant pas l'application.

TI 72 h du 13 mars 2022 à jouer le 17 avril 2022

Orsay Bures FC 2 / Arpajonnais RC 3 * D4/A

Demande de changement d'heure via Footclubs avec accord des deux clubs

Dourdan Sports 1 / Igny AFC 1 * D2/B

Accord de la Commission.

Match n° 23562240 du 13 mars 2022

Etampes FC 2 / Verrières le Buisson 1 * D2/A

Demande d'Etampes FC de changement d'heure via Footclubs.

Accord de Verrières le Buisson.

Demande traitée par le Secrétariat.

Amende à Etampes FC pour demande tardive.

Match n° 23562244 du 13 mars 2022

Bondoufle AMC 1 / SGSSP 1 * D2/A

Lecture de la feuille de match.

Courriel de SGSSP, nous informant que le résultat est erroné (inversion du résultat).

La Commission demande au club de Bondoufle AMC et à l'arbitre le score de la rencontre pour sa réunion du 22 mars 2022.

COUPE ESSONNE U18

FMI NON PARVENUE DU 6 MARS 2022



Lissois FC / Linas Montlhéry ESA

Reprise du dossier.

Lecture du rapport du club visiteur.

FMI débloquée tardivement, le 11 mars 2022 à 23 h 20.

Amende pour transmission tardive à Lissois FC.

CHAMPIONNAT U18

TI 72 h du 13 mars 2022 à jouer le 23 mars 2022 à 20 h

Palaiseau US 2 / Portugais Ris Orangis 1 * D3/A

Demande de changement d'heure via Footclubs avec accord des deux clubs

Savigny Foot CO 1 / Draveil FC 1 * D2/A

Accord de la Commission.

Demande de changement d'heure et de terrain via Footclubs avec accord des deux clubs

Pays Limours ENT 1 / Soisy sur Seine AS 1 * D2/B

Accord de la Commission.

COUPE ESSONNE VETERANS

FMI NON PARVENUE DU 6 MARS 2022

Grigny US 11 / Montgeron ES 11

Reprise du dossier.

FMI débloquée tardivement, le 12 mars 2022 à 13 h 21.

Amende pour transmission tardive à Grigny US.

CHAMPIONNAT VETERANS

Demande de changement de terrain via Footclubs

Soisy sur Seine AS 11 / Verrières le Buisson 11 * D1

Accord de la Commission.

+45 ANS

FMI NON PARVENUE DU 13 MARS 2022

Poule D

Villabé ETS 8 / SO Vertois 8

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Au vu de la feuille de match et des Logs, il s'agit d'une défaillance technique de la tablette.